Vos questions / nos réponses

Cannabis

Par Profil supprimé Postée le 05/01/2011 14:15

> mon fils est majeur et consomme du cannabis.Il est violent, me frappe et m'insulte. Quelles sont mes obligations de soins en tant que parent sur un enfant majeur et comment procéder pour l'obliger à se faire soigner? MERCI

Mise en ligne le 06/01/2011

Bonjour,

Seule la justice peut ordonner une "obligation de soin" dans le cadre d'un usage de drogues. Il faut pour cela qu'une procédure judiciaire soit ouverte contre le consommateur. Cela peut-être pour des faits répréhensibles commis sur la voie publique, (conduite sous l'emprise de stupéfiants, faits de délinquance...) ou comme dans le cas présent, en dénonçant au moyen d'un dépôt de plainte (accompagné éventuellement de certificats médicaux), les violences dont vous faites l'objet de sa part.

Si vous souhaitez aborder cette question avec nos écoutants téléphoniques, notre ligne Drogues Info Service est à votre disposition au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h).

Il existe également des lieux de consultations pouvant soutenir les parents et les conseiller dans les difficultés qu'ils traversent.

Vous trouverez des adresses indiquées au bas de cette page.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA EQUINOXE

12 boulevard Saint-Louis
Immeuble le Pascal
83170 BRIGNOLES

Tél : 04 94 69 22 38
Site web : www.ch-pierrefeu.fr/conduites-addictives/
Accueil du public : Lundi de 9h à 19h mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30
Secrétariat : Lundi de 9h à 19h mardi, mercredi jeudi et vendredi de 9h à 16h30
Consultat° jeunes consommateurs : Equipe composée d'une psychologue, d'une éducatrice spécialisée, et d'une infirmière pour accueillir et suivre les jeunes consommateurs et leur entourage. Joindre le 06 33 64 85 99 ou par mail (csapa.cjc@ch-pierrefeu.fr)

Voir la fiche détaillée

CSAPA AVASTOFA La Seyne

73, boulevard de Stalingrad
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél : 04 98 00 25 05
Site web : www.avastofa.fr
Accueil du public : Lundi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 19h15, mardi et mercredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h30 à 17h, vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30.
Consultat° jeunes consommateurs : Sur place, de préférence le mercredi aux horaires d'ouverture du CSAPA, mais d'autres horaires sont possibles. Ou en équipe mobile (psychologue) intervenant à la Maison de santé à Beausset, joignable au 07 78 07 66 09
Substitution : Centre Méthadone : la délivrance se fait le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 8h à 12h par les infirmières.
Service mobile : le CAARUD mobile est joignable au 06 34 19 42 91, de 9h à 17h, pour mise à disposition de matériel stérile, TROD, informations et conseils en réduction des risques, petits soins etc... sur le territoire de l'Ouest du Var.
Autre : Consultation avancée au Beausset : le mercredi de 9h à 12h au Pôle Saint Exupéry (80 chemin du Rouvet). Intervention d'un binôme psychologue/infirmière. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du CSAPA.

Voir la fiche détaillée